

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTEUR : M. NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :

Trois mois . . . . . 10 f.  
Six mois . . . . . 21  
Un an . . . . . 40

L'abonnement continue, sauf avis contraire

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEBOUX

Le Nord de la France :

Trois mois . . . . . 15  
Six mois . . . . . 30  
Un an . . . . . 60

ANNONCES : 15 centimes la ligne  
RÉCLAMES : 25 centimes  
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Béghe, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 11 NOVEMBRE 1871

## BULLETIN QUOTIDIEN

Pas ou peu de nouvelles importantes aujourd'hui. Nous lisons dans la *Correspondance Havas* que « la Commission de permanence n'a tenu avant-hier qu'une courte séance. M. Casimir Périer y assistait. On s'est entretenu de la question financière et le ministre a déclaré que le gouvernement s'en occupait avec une extrême sollicitude. L'extension de la circulation des billets de banque que le gouvernement se montre, d'ailleurs, peu disposé à autoriser, ne paraît pas avoir rencontré beaucoup de faveur auprès de la Commission. Le ministre a démenti ensuite les bruits de plébiscite; mais n'a pas fait allusion à l'intention qu'aurait un groupe assez nombreux de députés de prendre l'initiative d'un projet de loi tendant à donner à la forme républicaine « plus de consistance et de durée. » M. Casimir Périer a enfin donné des explications rassurantes sur la crise monétaire, ajoutant que l'émission des petites coupures de 10 et 5 fr. doit commencer presque immédiatement.

« En ce qui touche les négociations commerciales avec l'Angleterre, dit toujours la *Correspondance Havas*, rien ne serait encore terminé. Quant à la garde nationale, le gouvernement fera connaître à la Commission dans la prochaine séance, les noms de toutes les villes où elle a été désarmée. »

La démission de M. de Beust est officielle.

Nous avons peu de choses à dire du bilan de la Banque d'Angleterre, qui arrive à peu près dans les mêmes conditions que les semaines précédentes : Augmentation d'encaisse 12 à 13 millions, du compte du trésor de 14 à 15, de la réserve des billets 22 à 23 millions; diminution du portefeuille 20 millions et des comptes particuliers de 13 millions. Tout l'intérêt se porte aujourd'hui sur le bilan de la Banque de France. Le bruit avait couru que la circulation avait beaucoup augmenté, qu'elle avait vendu ses rentes disponibles dans une proportion importante, etc... Au lieu de cela, nous trouvons une augmentation de l'encaisse de 7 millions, une augmentation insignifiante dans la circulation de 2,18,000 et une diminution du compte courant du trésor de 16 millions et demi.

### A propos d'amnistie.

Napoléon Ier avait là-dessus, comme sur beaucoup d'autres choses de la politique, les idées les plus nettes et les plus saines.

Il les exprime, en un jour, d'une façon toute particulière, dans une lettre à son frère, le roi de Hollande, vers 1808.

Il s'agissait de contrebandiers qui avaient assassiné des douaniers à Middelbourg.

Louis Bonaparte s'était empressé de gracier les assassins. Et, Napoléon s'en montra indigné.

Il fit immédiatement partir un courrier pour aller porter une lettre de reproches au trop faible Louis, lettre dans laquelle, après avoir fait ressortir que le droit de grâce n'est des plus beaux et des plus nobles attributs de la souveraineté, mais qu'il ne fallait l'exercer, sous peine de le discréditer, qu'autant que la clémence ne pouvait considérer l'œuvre de la justice, il ajoutait :

« Ne croyez pas que le droit de faire grâce puisse être exercé impunément et que la société applaudisse toujours à l'usage qu'en peut faire le monarque. Elle le blâme lorsqu'il l'applique à des scélérats, à des meurtriers, parce que ce droit devient nuisible à la famille sociale. »

Que sont les communards condamnés, par nos Conseils de guerre? Des bandits de la pire espèce, assassins, incendiaires, pillards et voleurs!

Pourquoi veut-on qu'on leur fasse grâce? Serait-ce parce qu'ils sont trop nombreux?

Mais plus il y en a, plus le danger est grand, et plus les arrêts de la justice contre eux doivent être exécutés avec rigueur.

S'ils n'étaient qu'une centaine, passe encore! bien que l'œuvre de la justice se trouvât absolument compromise; mais ils sont par vingtaine de mille! La clémence, dans ces proportions, devient de la démence, et constitue de la part du

souverain une complète désertion de ses devoirs vis-à-vis du salut public.

Après les affaires de juin, la Constituante et la Législative furent sollicitées non moins vivement qu'aujourd'hui M. Thiers et la commission des grâces dans le sens de la clémence.

La majorité resta inflexible. M. Jules Favre, qui commençait alors à montrer la lécondité de ses glandes lacrymales, essayait vainement de le détourner du rigoureux devoir en faisant vibrer la corde du sentiment.

— Vous dites, gémissait-il, que la société est menacée. Eh bien! reconnaissez avec moi qu'elle est menacée surtout par des haines. De grâce, je vous en conjure, mes collègues, désarmez ces gaines. Faites disparaître la souffrance, afin de ne pas laisser dans les pontons de Brest, dans les ateliers de Paris, dans ces pauvres demeures où pleurent des veuves et des orphelins, des cœurs qui vous maudiraient!

A quoi M. Rouher répondait au nom de la majorité : — Nous ne voulons pas que l'on fasse de nouveaux orphelins, de nouvelles veuves, avec l'insurrection!

Et M. de Coislin criait au crocodile : — Vous vous faites l'avocat de l'assassinat!

Enfin, M. Estancelin ne craignait pas de dire, à propos de l'anniversaire de Waterloo, qu'il redoutait moins l'invasion étrangère que l'entrée des réfugiés révolutionnaires.

Sans doute, ces dernières paroles étaient empreintes de quelque exagération... Cependant quel mal aurait fait de plus, à Paris, l'occupation prussienne, que le règne de la Commune?...

Dans tous les cas, MM. Rouher et de Coislin avaient parfaitement raison.

Quant à M. Jules Favre, il a dû en demander pardon à Dieu et aux hommes!...

Lé 23 juin 1848, Marrast, dans une proclamation aux maires de Paris, disait en parlant des insurgés :

« Ce n'est pas seulement la guerre civile qu'ils voudraient allumer parmi nous, c'est le pillage, la désorganisation sociale; c'est la ruine de la France qu'ils préparent! »

Le lendemain, 24, dans une proclamation aussi, M. Sénart, président de l'Assemblée nationale, disait de son côté, toujours au sujet de ces mêmes hommes :

« Ils ne demandent pas la République; elle est proclamée. Le suffrage universel? Il est pleinement admis et pratiqué. Que veulent-ils donc? On le sait maintenant: ils veulent l'anarchie, l'incendie, le pillage! »

Voilà ce qu'ils voulaient déjà en 1848, et voilà pourquoi nos représentants se montraient inflexibles.

Ils ne voulaient pas amnistier, parce qu'on ne fait pas grâce à des individus auxquels la société ne peut accorder aucune pitié!

Quel est le cas des communards? Interrogez les cadavres d'une centaine d'otages et les débris de nos édifices!

Et malgré ça, M. Thiers incline vers la modération. Il était cependant membre de la Constituante en 1848 et de la Législative en 1850.

Il soutint et vota les lois de transportation et de déportation.

Croit-il que la société soit moins en péril aujourd'hui qu'après les affaires de juin?

Ah! si le maréchal Bugeaud vivait encore, il ne serait pas satisfait de ce pas vers la modération, lui qui, dans un discours à Lyon, s'exprimait ainsi :

« — Et vous, messieurs les magistrats, vous aurez à combattre, à déployer de la fermeté dans l'exercice de vos fonctions. C'est à vous de prémunir MM. les jurés, de vous prémunir vous-mêmes contre l'abus des circonstances atténuantes, abus qui énerve l'action de la justice, et n'épargne les infractions de la loi qu'au détriment des bons citoyens et de la société tout entière. »

C'était à l'issue des affaires de Juin que le brave maréchal parlait en ces termes, et il ajoutait :

« — J'aurai toujours les yeux fixés sur Paris, et s'il était nécessaire que j'y retourne à la tête de l'armée des Alpes, à la tête des gardes nationales de la province, espérons que cette fois, Dieu aidant, l'ordre y serait rétabli, non pour quelques moments, comme il est arrivé, mais pour toujours! »

Je crois que le maréchal aurait raison contre le président.

Ce qui paraît certain, c'est que si, en février 1848, on eût plus écouté M. Bugeaud que M. Thiers, la monarchie de Juillet n'aurait pas été renversée.

Modération, clémence, amnistie! A quoi tout cela a-t-il servi sous les gouvernements de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III?

Demandez-le au comte de Chambord, au comte de Paris et au jeune prince impérial!

Cela a servi à fortifier les haines et à précipiter l'heure de la vengeance.

Le parti du crime ne désarme jamais, et c'est plus particulièrement pour lui qu'a été créé cet aphorisme que l'ingratitude est l'indépendance du cœur.

En voici la preuve — pour finir. Pendant les journées de juin, les grenadiers du 48<sup>e</sup> de ligne se disposaient à passer un insurgé par les armes.

Le général Regnaud arrive et fait mettre le prisonnier en liberté.

Que fait le misérable? A trois pas de là, il saisit un fusil chargé et tue à bout portant celui qui venait de lui sauver la vie... (Figaro) Henri HOCHÉ.

## Informations-Nouvelles

Quoique l'on ait dit le contraire, on nous assure qu'un projet de loi électorale est en préparation à Versailles. Une dépêche adressée au *Times* grossit même ce projet. Il serait question de porter de vingt-un à vingt-cinq ans la majorité politique de l'électeur, d'exiger une durée de domicile de trois ans pour être porté sur les listes électorales.

Il se passe à Toulouse, à propos du désarmement de la garde nationale, le même fait signalé déjà à Lyon et à Paris. Les hommes d'ordre, ceux qui ont l'habitude d'obéir sans discussion aux lois de leur pays, rapportent leurs armes aux autorités. Mais les autres opposent aux ordres de l'Assemblée une force d'inertie contre laquelle se brisent les plus énergiques volontés.

Et c'est quand il reste à Paris, à Toulouse, à Lyon des milliers de fusils cachés qu'on vient proposer au gouvernement, — comme moyen de salut, — de rendre la liberté, sans jugement, aux 20,000 soldats de l'émeute qui sont encore en son pouvoir.

D'après un ordre du ministre de la guerre, les exercices de tir doivent être immédiatement repris dans tous les régiments d'infanterie, ainsi que dans les bataillons de chasse à pied.

Le ministre recommande spécialement aux officiers instructeurs de surveiller leurs tireurs avec la plus grande attention et de leur apprendre principalement à se servir de la hausse. Il est indispensable, d'un autre côté, pour arriver à un bon résultat, que les officiers, et même les sous-officiers, en viennent à se rendre compte, au jugé, de la distance d'un but désigné. Un concours avec prix va être institué à cet effet.

Pour ce qui est du tir à volonté, les instructeurs doivent veiller à ce que les hommes ne tirent pas trop précipitamment et épaulent bien leur arme, afin de rendre le tir plus efficace et d'éviter en même temps le gaspillage des munitions.

Cela devait arriver. Voilà les Allemands qui nous accusent d'être les voleurs! Le gouvernement bavarois prétend que sur les couvertures de laine distribuées aux prisonniers français internés à Ingolstadt pendant l'hiver dernier, 2,000 ont disparu.

Si les Bavarois ne savent pas ce que sont devenues leurs couvertures, nous allons le leur dire en leur rappelant certain major chargé de la comptabilité et de la poste. Ce fonctionnaire fut déplacé, après la disparition d'un grand nombre de mandats de poste adressés à des soldats français. Ce monsieur pourrait peut-être dire ce que sont devenues les 2,000 couvertures en question.

On veut donner un éclat significatif à la première réunion du Parlement italien, à Rome. Il a été proposé que toute la famille royale y assistât, sans en excepter le prince Napoléon. Deux femmes font opposition à ce projet et refusent de mettre le pied à Rome: la duchesse de Gènes et la princesse Clotilde.

Que n'invite-t-on le reine de Portugal, cette fille de Victor-Emmanuel, dont Pie IX est le parrain; elle pourrait, dit *l'Unité*, de Turin, porter à la cérémonie sacrilège la rose d'or que le Pape avait envoyée en 1847 à sa mère!

« Au milieu de nos préoccupations intérieures, nous ne nous doutons pas de l'état actuel de l'Italie. Un fait qui dépeint toute une situation, c'est celui-ci :

« Dans une seule journée, la cour d'assises de Potenza, a prononcé dernièrement vingt-une condamnations à mort! »

Il est vrai que si la justice parle quelquefois dans l'Italie révolutionnaire, elle ne s'affirme presque jamais par des actes. Les condamnations restent lettre-morte. On a, pour les assassins, le même respect qu'en France pour les communards.

*L'Unité cattolica* affirme qu'il y a en ce moment, dans la Péninsule, plus de cent-cinquante individus condamnés à mort, qui ne savent pas si leur sentence sera ou ne sera point exécutée.

Voici une scène plus qu'étrange qui va défrayer pendant quelques jours la polémique des journaux; sous ce titre: *Un fait inouï*, M. de la Rocca publie l'entrefilet suivant :

« Nous en appelons à la presse continentale de la violence sans exemple dont nous avons été l'objet, vendredi dernier, de la part de M. le conseiller Arrighi, président d'âge du Conseil général de la Corse. »

Après un vote, qui a eu lieu, dans des conditions audacieuses et illégales au premier chef, nous avons eu le malheur de dire un mot, un seul mot, à un de nos amis, conseiller général, qui était à côté de la place que nous occupons, comme rédacteur en chef du *Patriote*. Les autres conseillers se promenaient dans la salle.

Prompt comme la foudre, M. Arrighi, qui nous couvait des yeux, s'est alors écrié: *Gendarmes, chassez d'ici M. de la Rocca, qui est un objet de scandale. — J'ai la police de la salle, chassez-le.*

« Nous protestons contre cet acte inqualifiable; »

« Nous protestons contre ces agissements passionnés; »

« Nous protestons contre ces colères puériles; »

« Nous protestons contre les vengeances politiques de cet ancien bonapartiste; »

« Nous maintenons notre droit d'assister au Conseil général! »

Du haut d'un siège éphémère, on nous insulte et on nous chasse d'une enceinte où notre place est marquée.

Les honnêtes gens et la presse de toutes les opinions jugeront un tel procédé!

« JEAN DE LA ROCCA, »

« rédacteur en chef du *Patriote*. »

La haine que les Irlandais manifestent contre les nègres, les Californiens l'ont vouée aux Chinois, dit le *Message Franco-Australien*. Les habitants de la côte du Pacifique se croient tout permis à l'égard des malheureux *Heathen Chinois*, ces païens chinois. Ils craignent la concurrence de leur travail à bon marché et de leurs habitudes industrielles.

Telle est la véritable cause de cette haine, hypocritement voilée d'un prétexte religieux.

Quand on veut tuer son chien, on le dit enragé.

Les Chinois, malgré leur patience traditionnelle, perdent quelquefois patience, mais comme on sait leur faire payer leurs velléités de résistance!

Voici ce qui vient de se passer en Californie :

San Francisco, 24 octobre. Une terrible émeute a eu lieu dans la ville de Los Angeles.

À la suite d'une rixe dans le quartier chinois, un agent de police nommé Bilderan a tenté d'arrêter un Chinois qui avait blessé un de ces camarades. Comme il rencontrait de la résistance, l'agent appela à son aide un citoyen nommé Robert Thompson; mais alors les Chinois qui occupaient les maisons des deux côtés de la rue les ont attaqués à coups de fusil. Thompson est tombé mort, atteint d'une balle à la poitrine. Bilderan, blessé à l'épaule, a réussi à gagner son cheval et à s'échapper. Un jeune garçon mexicain nommé Juan José Maudevis, a été blessé à la jambe.

La foule s'est immédiatement massée. Elle a attaqué le quartier. Cinq cents hommes armés entouraient les rues habitées par les Chinois, auxquels ils fermaient complètement la retraite. Les Chinois se sont défendus; mais quinze d'entre eux, tombés entre les mains des émeutiers, ont été pendus. On a aussi tenté, mais sans succès, d'incendier le quartier.

Des coups de feu tirés vers l'intérieur des maisons ont tué une femme et plusieurs hommes. Le nombre des victimes est de cinquante, dit-on.

La plus grande surexcitation régnait dans la ville. Ce n'est qu'aujourd'hui, à neuf heures, que les autorités ont réussi à rétablir partiellement l'ordre. On espère qu'il n'y aura pas de nouvelle effusion de sang. Plusieurs Chinois ont été arrêtés.

Par ordre exprès de M. Thiers, le travail des réparations des bastions de l'enceinte de Paris est poussé partout avec la plus grande activité. Ceux du bastion 77 sont aujourd'hui entièrement achevés, et on compte qu'à la fin de la présente année, on aura terminé ceux des bastions 38 et suivants, depuis la porte Saint-Ouen jusqu'à la porte Maillot. Le dommage subi par ces bastions est peu important, du reste, comparé à celui des bastions-sud.

Quinze cents ouvriers suffiront à exécuter ce travail dans les limites de temps prescrites.

La pose du calorifère qui doit chauffer la salle des délibérations de l'Assemblée nationale à Versailles est sur le point d'être achevée. En outre, M. Baze a fait disposer des armoires particulières pour renfermer les vêtements, chapeau et parapluie de chaque député.

Voilà une jolie formule découverte par *Paris-Journal* dans une gazette socialiste allemande :

« Cordouer-Lange et sa femme, d'Altona, viennent d'être affligés de la naissance d'un esclave moderne. »

« L'esclave et la mère se portent bien. »

M. Laluyé, qui s'est pourvu en cassation contre le jugement qui l'a condamné dans l'affaire Jules Favre, vient de se constituer prisonnier, au vu de la loi, en attendant le résultat de son pourvoi.

Après une courte disgrâce, le général de Galiffet va reprendre un commandement supérieur en Afrique.

Il est placé à la tête de la subdivision militaire de Batna.

## Le Respect

« Le respect — a écrit M. Guizot dans ses Mémoires — n'est nulle part plus indispensable qu'au sein des sociétés démocratiques et libres. Le respect, voilà ce qui manque, en France, à cette foule d'institutions contradictoires et superficielles, sorties du caprice et de l'improvisation, qu'un flot révolutionnaire apporte, et que le flot qui le suit émiette comme du sable! Voilà ce qu'il faut donner pour base à la liberté et à la démocratie, si l'on veut asseoir sans secousse l'une et l'autre sur un terrain qui ne s'éroule pas!

Sans le respect, ce ciment de leurs fortes institutions, croyez-vous que la République aristocratique de Londres et la République démocratique des Etats-Unis fussent restées debout au milieu des courants volcaniques de la Révolution au dix-neuvième siècle? Pensez-vous que la jeune Amérique eût résisté au choc du terrible duel entre le Nord et le Sud dans la guerre de la sécession, et la vieille Angleterre eût maintenu son équilibre politique et social, qui tient du miracle, en face des Fénians d'Irlande et en ayant sous les pieds cette caverne où se recrutent et s'enrimentent les hommes de proie et de coup de main lâchés par la Révolution sur les grands chemins de l'Europe?

Je n'ai pas à examiner aujourd'hui si l'Angleterre a fait un pacte tacite avec la démagogie européenne domiciliée à Londres : il se peut que le gouvernement de la reine Victoria se soit dit en supportant le voisinage de ses hôtes dangereux : « Les voleurs ne travaillent ni dans le quartier ni dans la maison qu'ils habitent. »

La société du dix-huitième siècle, nous enveloppant de son rire moqueur — un rire de squelette! — nous a appris le respect; nous en portons aujourd'hui la peine. La Révolution n'avait nul effort à faire pour jeter bas un régime dont le scepticisme avait miné et décomposé les ais et les supports. Une chiquenaude pouvait suffire. La chute de la vieille société était un fait prévu et inévitable : ceux qui devaient périr sous l'écrasement avaient prêté les mains aux assaillants du dehors. Ce qui est plus grave, c'est que la cause de l'écroulement gigantesque subsiste et prépare le même sort au régime politique et sorti social de ce cataclysme. Ce monde nouveau, né d'un ébranlement héroïque, avait au front la ride de l'incrédulité irrespectueuse : c'était le fruit vert pourri avant sa maturité. S'il lui était permis de croire à quelque chose, c'était à la force qui avait brisé le vieux moule social pour en pétrir un nouveau.

Dans cette série de convulsions dont la lave, plus ou moins refroidie, devait constituer les différentes formes que prit successivement le gouvernement révolutionnaire, la force devint le droit d'un peuple qui avait perdu jusqu'à la notion du droit. Mais le moyen de respecter un droit qui ne se respecte pas lui-même? C'est bien assez de le subir en frémissant ou de s'y abandonner en méprisant. Comme il faut, après tout, donner un nom honnête à ce qui ne l'est point, on baptisa, du nom de l'expression de l'opinion nationale, ces coups de force qui ont semé les ruines de quinze gouvernements sur les quatre-vingts dernières années de notre histoire. — B. JOUVIN.

On écrit de Naples à la *Décentralisation* :

« L'Italie méridionale est dans une position plus que critique. »

« De toutes parts, les brigands reparaissent, et, où il n'y a pas de bandes, les mauvais sujets s'abandonnent, avec une impunité incroyable, à leurs désirs de vengeance. Les assassins se multiplient d'une manière vraiment effrayante, et la loi de sûreté qu'on a votée cette année au Parlement n'a d'autre effet que de livrer les braves gens désarmés à la fureur de leurs ennemis et des voleurs. »

« D'ailleurs, si, dans les grandes villes, il y a encore un semblant d'autorité, les campagnes sont abandonnées à la désorganisation